

20 juil 2004 -17:00

Appartient à Conseil des Ministres du 20 juillet 2004

BERD

Sur proposition de M. Didier Reynders, Ministre des Finances, le Conseil des Ministres a approuvé un avant-projet de loi relatif à l'amendement de l'accord portant création de la Banque européenne pour la reconstruction et le Développement (BERD).

Sur proposition de M. Didier Reynders, Ministre des Finances, le Conseil des Ministres a approuvé un avant-projet de loi relatif à l'amendement de l'accord portant création de la Banque européenne pour la reconstruction et le Développement (BERD).

Cet amendement vise à admettre la Mongolie parmi les pays d'opérations. Cette modification entrera en vigueur trois mois après la communication officielle par la Banque qu'elle a reçu de chaque Etat membre, dont la Belgique, l'instrument d'acceptation de cet amendement. La Mongolie est devenue membre de la BERD le 9 octobre 2000. La BERD a pour objectif de favoriser la transition vers l'économie de marché et promouvoir l'initiative privée et l'esprit d'entreprise par sa contribution à la reconstruction et au développement économiques dans les pays d'Europe centrale et orientale qui s'engagent à respecter et mettre en oeuvre les principes de la démocratie, du pluralisme et de l'économie de marché.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de M. Didier Reynders, Vice-Premier ministre et ministre des Affaires étrangères, du Commerce extérieur et des Affaires européennes
Rue des Petits Carmes 15
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 501 85 91
<http://www.diplomatie.be>